

# “ Le Denier 2023 de l'Église catholique en Isère

## Combien ça coûte ?

- 1 journée de formation en paroisse pour un adulte (600 laïcs sont formés par an) **40 €**
- 1 journée de travail d'un laïc en mission ecclésiale **110 €**
- 1 semaine de formation d'un séminariste **400 €**
- Le traitement d'un prêtre pour un mois **1039 €**

## Quelles déductions fiscales ?

- Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66% de votre don du montant de votre impôt (dans la limite de 20% de vos revenus imposables).

Don	Déduction	Coût réel
200 €/an	132 €	68 €
30 €/mois soit 360 €/an	237 €	123 €

- De nombreux donateurs sont non imposables. Le diocèse de Grenoble-Vienne les remercie tout particulièrement de leur générosité.

### ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE GRENOBLE

12 place de Lavalette - CS 9005 I

38028 GRENOBLE cedex I

Tél. 04 38 38 00 38

denier@diocese-grenoble-vienne.fr

## Comment donner ?

- Par chèque et carte bancaire ou en mettant en place le prélèvement automatique. Utiliser pour cela le formulaire ci-dessous ou celui disponible dans les paroisses.
- En faisant un don en ligne sur le site sécurisé du diocèse.



DON EN LIGNE



## Le don en ligne

- Le site du diocèse, depuis un ordinateur ou un smartphone, propose le don en ligne. Le site hautement sécurisé permet de faire un don qui offre les mêmes avantages fiscaux que les autres moyens de paiement.
- [www.diocese-grenoble-vienne.fr](http://www.diocese-grenoble-vienne.fr)

## Le prélèvement automatique

- Simple et sûr, le don régulier grâce au prélèvement automatique, donne du souffle au diocèse ! Il n'entraîne aucun frais pour le donateur. Il réduit les frais de gestion et permet une meilleure planification.

## Mon soutien à l'Église en Isère pour 2023



### Je privilégie le don par **prélèvement automatique**

ou je souhaite augmenter le montant de mon prélèvement, j'utilise le verso de ce bulletin dans les deux cas.

### Je donne **en ligne** ou je mets en place un **prélèvement automatique** sur : [www.diocese-grenoble-vienne.fr/denier.html](http://www.diocese-grenoble-vienne.fr/denier.html)

### Je fais un don ponctuel **par chèque**

50 €  90 €  160 €  300 €

autre montant : .....

Chèque à l'ordre de l'Association diocésaine de Grenoble

### Je fais un don **en liquide** d'un montant de : .....

De la part de :  Mme  M.

Nom \* : .....

Prénom \* : .....

Adresse \* : .....

Code postal \* : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville \* : .....

Paroisse : .....

Email : .....

\* Informations nécessaires au traitement de votre don

Les informations recueillies sur ce formulaire seront enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association diocésaine de Grenoble-Vienne pour la gestion des donateurs (envoi du reçu fiscal, informations et appels à dons). Elles sont conservées pendant 10 ans et sont destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en nous adressant un mail accompagné d'une copie d'une pièce d'identité à [denier@diocese-grenoble-vienne.fr](mailto:denier@diocese-grenoble-vienne.fr).

**66%**  
de déduction  
fiscale

### DONNER À L'ÉGLISE PEUT ÊTRE AVANTAGEUX

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de **66% du montant de votre don**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Vous recevrez un reçu fiscal pour bénéficier de votre réduction.